

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 034-243400520-20241003-1522024-DE

Conseil Communautaire

Délibération n°1522024

Judi 26 septembre 2024 – 18h00



L'an deux mille vingt-quatre et le 26 septembre à 18h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Trophées – Arènes San Juan, commune de Lunel, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mmes Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Marie PAPAÏX, Isabelle AUTIER, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mmes Dominique LONVIS, Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Véronique MICHEL, M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. Michel CRECHET représenté par Pierre SOUJOL, Mme Annabelle DALLE représentée par Pascal CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB, M. Yves QUESADA représenté par Jérôme BOISSON et M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO.

Absent excusé : M. Michel GALKA et Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Stéphane DALLE.

Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°2 pour l'année 2024

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux Finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
c/2153803/734 Travaux réseau pluvial av. G. Baissette Lunel	87 000,00	c/1323/313 Subvention Département renouvellement numérique médiathèque	25 000,00
c/21848/313 Acquisition mobilier médiathèque	400,00	c/13256/01 Attributions de compensation d'investissement	632 000,00
c/1021/01 Dotation au budget annexe Assainissement collectif	321 000,00	c/021/01 Virement du fonctionnement	-6 000,00
c/231308/331 Construction ALSH intercommunal	212 000,00		
c/2313/01 Travaux divers bâtiments	5 600,00		
c/20422/501 Subventions Programme d'Intérêt Général	25 000,00		
TOTAL	651 000,00	TOTAL	651 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6065/313 Acquisition documentaire médiathèque	3 100,00	c/747888/313 Subvention DRAC médiathèque	4 000,00
c/6188/313 Prestation de service médiathèque	500,00	c/70388/7212 Accès payant en déchetteries	-50 000,00
c/61111/7213 Traitement des encombrants	-20 000,00	c/74832/01 Compensation fiscale	-94 000,00
c/6188/820 Prestations transfert compétence mobilité	15 000,00	c/73133/01 Produit Taxe Ordures Ménagères	-91 000,00
c/6215/331 Mutualisation Enfance	36 000,00	c/75888/020 Remboursement tickets restaurant	5 000,00
c/65748/311 Subvention Montpellier Capitale de la Culture	-45 000,00	c/747888/311 Participation Lunel subvention Montpellier Capitale de la Culture	-25 000,00
c/6188/311 Soutien aux communes programmation culturelle	7 000,00	c/70845/331 Personnel mis à disposition	-34 000,00
c/617/720 AMO marché de collecte	5 400,00	c/747888/331 Participation MSA	-25 000,00
c/61109/7213 Rotation de bennes déchetteries	-50 000,00	c/731721 Taxe de séjour	-40 000,00
c/739211/01 Attributions de compensation	-128 000,00	c/73211/01 Attributions de compensation négatives	111 000,00
c/6558/633 Reversement taxe de séjour	-90 000,00		
c/73918 Reversement taxe de séjour	50 000,00		
c/65736221/01 Subvention budgets eau et assainissement	7 000,00		
c/66112/01 Intérêts courus non échus	2 000,00		
c/61114/7213 Traitement bois	-22 000,00		
c/61101/7212 Collecte ordures ménagères	-25 000,00		
c/6156/313 Maintenance logiciel médiathèque	-7 000,00		
c/65811/313 Hébergement logiciel médiathèque	7 000,00		
c/6188/020 Prestations de service	4 000,00		
c/65561/731 Contribution aux organismes de regroupement	-47 000,00		
c/673/554 Annulation titre de recette s/ ex antérieur	6 000,00		
c/6251/020 Frais de mission	3 000,00		
c/65888/020 Tickets restaurant	5 000,00		

c/6215/734 Mise à disposition agents GPEU	50 000,00		
c/023/01 Virement à l'investissement	-6 000,00		
TOTAL	-239 000,00	TOTAL	-239 000,00

Monsieur le Président demande au conseil de prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 2 contre (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) et 2 abstentions (Mme Danielle Razigade et M. Cyril Barbato) :

ADOpte par chapitre la Décision Modificative n°2 du budget principal de Lunel Agglo pour l'année 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le 03/10/24 Publication du 03/10/24

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
 POUR EXTRAIT CONFORME

Pierre SOUJOT
 Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
 152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex